

jalot sont de nouveau en vogue. Ils sont en dentelle blanche ou écarle, les dentelles Valenciennes, Cluny, Venise, Irlandaise, et le fillet étant principalement employés dans leur confection.

Le net de Bruxelles, le voile de coton et la marquise sont les tissus employés comme fondation; on emploie aussi parfois un peu de ruban de satin ou de velours.

On observe plus de variété dans la forme des cols hollandais; on y introduit des pointes et des rabats comme changement du bord arrondi plus usuel. Les cols marins petits et grands sont bien représentés dans toutes sortes de matériaux et de garnitures. Une variation excessivement attrayante du col marin a très peu de largeur en arrière, et le revers attaché de chaque côté, formant une longue pointe en avant, constitue une grande partie du col.

L'été dernier, le col Byron, connu aussi sous le nom de Trouville, en toile empesée et unie, a eu du succès. Pour la saison prochaine, on a produit beaucoup de nouveautés de cette forme en lawn mou, en batiste, etc., karais de beaucoup de dentelle. Des cols de ce genre sont portés sur des pardessus, aussi bien que sur des robes et des blouses.

Les cols hollandais et marins sont faits pour former un V bas en avant au lieu de la forme arrondie de la naissance du col; cette forme est très voyante en général.

LA RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS

Au mois de Novembre dernier, les Etats-Unis ont envoyé à Ottawa en vue de la négociation d'un traité de réciprocité entre eux et le Canada, des représentants accrédités. Rien de final n'ayant alors été décidé, le Canada, vient à son tour d'envoyer à Washington ses représentants pour continuer la conversation commencée à Ottawa.

Que sortira-t-il de ces allées et venues des représentants des deux pays ?

C'est ce que l'on se demande aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis.

Les délibérations étant tenues secrètes et devant l'être jusqu'à la fin, il est impossible de se faire une moindre idée des points sur lesquels les négociateurs peuvent ou non s'entendre et, par conséquent, de savoir plus ou moins si la conférence actuelle donnera des résultats.

Nous savons qu'aux Etats-Unis la population des grandes villes réclame une diminution des droits d'entrée sur les denrées et les produits de la ferme et des pêcheries. Nous nous plaignons déjà de la vie chère, et elle l'est en effet, or, il est certain que si les Etats-Unis abaissent fortement les droits sur ces produits,

nous les paierons nous-mêmes plus cher, puisque les cultivateurs et les pêcheurs auront une plus forte demande à satisfaire.

Nous ne produisons déjà plus assez d'œufs pour notre propre consommation et nous payons très cher de mauvais œufs; que sera-ce si le marché voisin nous enlève, grâce à une diminution des droits, une partie de cette production ?

Voici un exemple; d'autres produits sont ou pourront se trouver dans le même cas. Il pourrait résulter ce fait curieux d'un traité de réciprocité qui favoriserait l'entrée des produits de la culture aux Etats-Unis, qu'il aurait pour effet de diminuer le coût de la vie aux Etats-Unis sur les frontières du Canada et de l'augmenter chez nous.

Il sera sans doute question du libre-échange des machines agricoles entre les deux pays. Les cultivateurs de l'ouest canadien seraient favorables à cette mesure, mais il ne faut pas oublier que l'industrie des machines agricoles déjà importante ici, n'en est pour ainsi dire qu'à ses débuts comparativement à ce qu'elle deviendra quand le nombre de fermes aura triplé et quintuplé. Songeons donc un peu à l'avenir de nos industries et au travail de nos ouvriers présents et futurs.

Le charbon est encore un article qui sera discuté au point de vue du tarif. Il y a des objections tant du côté des Etats-Unis que du Canada à ce qu'un traité abolisse les droits des deux côtés de la frontière sur ce combustible. Il y a lutte entre la Nouvelle-Ecosse et la Virginie pour accaparer le marché de la Nouvelle-Angleterre.

Le bois, la pulpe de bois sont aussi des articles du tarif qui seront discutés et là il sera difficile d'en arriver à une entente. Nous avons l'espoir que nous ne laisserons pas dépouiller nos forêts par les Américains qui font des efforts pour repoupler les leurs. Il est également à espérer qu'en ce qui concerne le bois à pulpe et la pulpe de bois les provinces auront toujours leur mot à dire.

Mais si nous voyons bien ce que désireraient pour eux nos voisins, nous ne voyons pas avec autant de clarté les avantages que nous pourrions tirer d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Il est bien évident que s'ils abaissent sur certains produits les droits de leur tarif, ils demanderont qu'en échange, le Canada abaisse également la barrière qui empêche certains produits américains de s'écouler plus facilement sur notre marché.

Nous ne voyons guère, pour payer la rançon qui nous serait demandée, que les produits manufacturés.

Notre tarif n'est déjà pas si élevé que nos propres industries n'aient à lutter con-

tre la concurrence étrangère pour maints produits des manufactures.

On sait que le nombre de nos manufacturiers de lainages a bien diminué depuis quelques années, l'industrie des lainages n'ayant pas en la protection qui lui était nécessaire pour s'implanter fortement, prospérer et se développer.

L'industrie cotonnière elle-même, plus florissante que l'industrie lainière, n'est pas toujours en mesure de lutter avec l'industrie similaire d'Angleterre où les salaires sont moins élevés, où l'on trouve sur place la machinerie qu'ici il nous faut importer avec frais de transport et droits de douane. Et puis, en temps de crise la Grande-Bretagne nous inonde de ses produits à des prix de sacrifice, malgré la loi qui prévoit le "dumping".

Nos industries cotonnières ont malheureusement aussi à lutter contre ce stupide engouement envers les marchandises importées. Les marchands devraient s'efforcer de répandre le goût des marchandises domestiques dans leur clientèle et acheter ces marchandises. Les marchands en coton de la Dominion Textile Co., de la Canadian Colored Cotton, de la Montreal Cotton de la Wabasso et d'autres, encore, valent bien les marchandises similaires manufacturées en Angleterre et elles conviennent mieux au marché que les marchandises anglaises.

Ces Compagnies emploient des milliers d'ouvriers qu'elles font vivre; avec un peu plus de protection elles pourraient leur donner de plus hauts salaires et leur permettre de se donner plus de bien-être et d'économiser pour leurs vieux jours.

Si on consulte les statistiques commerciales, il est facile de voir que nous importons, dans les produits des industries du fer, de l'acier et des différents métaux, une quantité d'articles qui pourraient être facilement manufacturés au Canada et pour lesquels nous payons chaque année des millions au dehors.

Nous n'avons donc pas les moyens de nous payer le luxe d'abaisser les droits sur les produits de l'industrie, c'est-à-dire de ruiner nos manufactures et de priver nos ouvriers de travail, pour donner satisfaction à nos voisins.

Si le Canada doit être le pays du XXe siècle, comme tous nous voulons qu'il le soit, il faut que ses industries se développent et prospèrent; qu'elles rémunèrent amplement les capitaux qu'elles emploient et qu'elles fournissent à des légions toujours plus nombreuses d'ouvriers un travail abondant.

Le rapport du Board of Trade d'Angleterre montre qu'en 1910 le commerce britannique a établi un record; les chiffres concernant cette année surpassent ceux de 1907 qui a été une année exceptionnelle. En 1900, les importations ont été de £678,440,173, en augmentation de £53,735,216 par rapport à 1909. Les exportations se sont élevées à £534,365,915; elles sont en augmentation de £61,840,549.